



Direction des Bâtiments

CHAUFFAGE URBAIN
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
RAPPORT DE SYNTHÈSE 2010

La Délégation de Service Public du Chauffage Urbain du quartier Grammont a pris effet le 8 décembre 2006 et se terminera le 31 décembre 2030.

Elle a pour objet :

- de concevoir et de réaliser les ouvrages nécessaires au service destiné à la production, au transport et à la distribution de chaleur,
- de financer l'ensemble des investissements,
- d'assurer l'exploitation technique, le renouvellement, et la modernisation des ouvrages,
- d'assurer la gestion du service public,
- de percevoir auprès des abonnés un prix fixé par contrat et destiné à rémunérer les charges d'exploitation et d'investissement que supporte le Délégué Rouen Grammont Energie.

Les travaux de premier établissement ont été effectués à l'exception des sous-stations primaires en attente de la construction des bâtiments (îlots 82B, 10, 83, 72A, 72B, et 73).

A – Consommation d'énergie et de chaleur

La chaleur délivrée aux 15 sous-stations raccordées a été de 14.157 MWh (contre 9.006 MWh pour 13 sous-stations en 2008 et contre 11.946 MWh pour 15 sous-stations en 2009.).

Les combustibles utilisés étant :

- le bois pour 78,2 % (73,8 % en 2009)
- le fioul pour 7,3 % (12,8 % en 2009)
- le gaz pour 14,5 %. (13,4 % en 2009)

Au 31 décembre 2010, la puissance souscrite totale reste de 8.749 Kw. Il n'y a pas eu de nouveaux raccordements en 2010.

B – Evolution des ouvrages

Poursuite des raccordements des bâtiments en cours de construction sur le périmètre de concession :

- La mise en service définitive du Pôle Culturel Grammont a eu lieu, le 1^{er} octobre 2010. La période de préchauffage avait débuté le 16 décembre 2009.
- L'îlot 72A est en cours de construction, celle de l'îlot 82B vient de débuter.

Des propositions ont été faites à l'extérieur de ce périmètre afin de raccorder éventuellement des logements et une salle de gymnastique à Sotteville les Rouen.

C – Eléments financiers

En décembre 2010, les tarifs étaient les suivants :

	décembre 2009	décembre 2008
R1 = 26,78 € TTC/MWh contre	24,92	26,16
R2 = 47,39 € TTC/kW contre	46,58	46,70

Le chiffre d'affaires 2010 est de 689.151 € contre 658.697 € en 2009.

Le montant de la redevance pour l'année 2010 s'élève à 19.385,82 €. L'écart entre le montant de la redevance figurant sur le compte-rendu financier et celui perçu vient du décalage entre la « charge estimée » au moment de la clôture comptable et le montant réel calculé à posteriori. (informations communiquées par le responsable administratif et financier de Rouen Grammont Energie).

Le calcul étant le suivant :

- 3% du R1 bois (284.481,93 x 3%)	= 8.624,46 €
- 3% du R2 (358.712 x 3%)	= 10.761,36 €
Total redevance	= 19.385,82 €